

Organisme certificateur

TERRAE

Participons à la préservation
d'un monde durable



LA VISION DU PRÉSIDENT

« Pour les prochaines décennies, les enjeux alimentaires et les objectifs environnementaux sont connus.

Nous devons continuer à faire face à une augmentation des besoins alimentaires liés à une démographie difficile à contenir.

Parallèlement, il est essentiel d'enrayer la crise écologique et le déclin de la biodiversité, laquelle nous devons restaurer au plus vite.

La société est en attente de qualité, de confiance et de respect de l'environnement.

Les procédés de production des matières alimentaires depuis l'agriculteur jusqu'à leur mise à disposition des consommateurs relèvent d'une responsabilité sociétale.

A travers ses activités, l'engagement de TERRAE et de ses équipes de contrôleurs, spécialistes des domaines agricole et agroalimentaire, est de participer à la préservation d'un monde durable. »

Gonzague DERLY – Président de Terrae

TERRAE

QUI SOMMES NOUS ?

TERRAE est un organisme indépendant de certification, accrédité pour les référentiels de l'**Agriculture Biologique** (AB), de la **Haute Valeur Environnementale** (HVE) et des **Produits PhytoPharmaceutiques** (PPP).

Nous sommes une **entreprise à taille humaine** composée de passionnés du monde agricole et d'**auditeurs expérimentés**. Nous intervenons au profit des professionnels de l'agriculture dans les domaines de la certification et de la qualité en production agricole.

Basés sur des valeurs de **proximité, d'indépendance** et de **neutralité**, nous œuvrons pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation durable, en prenant soin de respecter à la fois les hommes, les animaux et notre planète.

Notre force est notre **ancrage territorial** et aussi notre volonté de jouer un rôle majeur de la diffusion et l'actualisation des connaissances et des outils qui permettent la promotion d'une agriculture responsable, innovante et à l'écoute des consommateurs.

Notre équipe d'auditeurs, experte du monde agricole et **passionnée par la terre**, relève, chaque jour, le défi d'un contrôle et d'une **certification fiable** et **crédible** pour une agriculture respectueuse de l'environnement.



TERRAE ENGAGEMENTS

Entretenir avec nos clients, une relation unique, durable et de confiance est notre volonté. Nous souhaitons en effet, répondre à vos besoins et attentes en vous apportant des solutions personnalisées. Nous avons donc adapté notre organisation en nous engageant sur 5 points.

Choisir Terrae, c'est choisir :



Des experts dédiés

Nos auditeurs sont des spécialistes du monde agricole et de la certification



Des valeurs respectées

Indépendance, neutralité, impartialité et confidentialité sont les valeurs fondatrices de Terrae



De l'efficacité

Nos compétences et expériences nous permettent de limiter le formalisme au profit de l'efficacité



De la proximité

Vous n'êtes pas un simple numéro. Nous faciliterons le suivi de votre démarche grâce à notre proximité



Des prestations adaptées

Nous adaptons nos prestations à la taille et structure de votre entreprise en vous fournissant uniquement ce dont vous avez besoin

TERRAE

LA CERTIFICATION

Pourquoi une certification Terrae ?



La certification est l'assurance que votre entreprise s'est engagée dans une **démarche respectueuse** à long terme, visant à améliorer ses pratiques en respectant des critères plus exigeants, correspondant aux attentes des utilisateurs.

Elle permet une **amélioration de votre organisation** et de gagner la confiance de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux marchés.

Pour que cette certification soit un gage de qualité, elle doit donc être remise par un **organisme indépendant et compétent**.

Organisme de certification indépendant, Terrae accompagne les acteurs du monde agricole dans leur stratégie de certification pour les référentiels de l'Agriculture Biologique (AB), de la Haute Valeur Environnementale (HVE) et des Produits PhytoPharmaceutiques (PPP).

AGRICULTURE BIOLOGIQUE CERTIFICATION

L'**Agriculture Biologique** est un mode de production agricole qui **favorise** les systèmes de gestion durable et **assure le respect** des équilibres naturels, la biodiversité et le bien-être animal. Elle **garantit** des produits naturels dépourvus de produits de synthèse et d'OGM.

La **certification Agriculture Biologique (AB)** assure à vos clients que vos produits sont en conformité avec la réglementation en vigueur et respectent la préférence des consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et produits naturels.



Pourquoi obtenir une certification ?

La **certification AB** est la preuve que vos produits respectent strictement le règlement européen. Elle permet ainsi, d'étiqueter ses produits avec le logo européen "Agriculture Biologique" appelé "Eurofeuille" et la marque nationale AB, identifiables par le consommateur.

Cette certification apporte de nombreux avantages tels que :



Gagner la confiance des consommateurs

Elle est perçue comme une preuve de qualité délivrée par un organisme indépendant et basée sur des critères concrets.



Gagner en efficacité

Elle vous oblige à maintenir un niveau d'exigence élevé. Cela implique que votre organisation doit en permanence être en amélioration continue.



Gagner de nouveaux marchés

Vos produits respectent un certain niveau d'exigence qui va rassurer vos interlocuteurs et vous permettre de vous positionner plus facilement sur de nouveaux marchés.



Les étapes de la certification Agriculture Biologique



HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE CERTIFICATION

La **certification environnementale** des exploitations agricoles est la reconnaissance des exploitations volontaires et engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. Elle est axée autour de **4 thématiques** : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et de la ressource en eau.

La certification environnementale est composée de 3 niveaux d'exigences :

- Le niveau 1 correspond au respect de la réglementation environnementale. Préalable obligatoire pour accéder aux niveaux suivants
- Le niveau 2 porte sur une obligation de moyens répartis en 16 exigences sur les 4 thématiques
- Le niveau 3 correspond à une obligation de résultats sur ces mêmes thématiques. Le niveau 3 permet la certification HVE.

Terrae dispose d'une équipe d'**auditeurs confirmés** et de **méthodes de certifications éprouvées** pour proposer les évaluations correspondantes aux différents niveaux proposés.



Pourquoi obtenir une certification ?

La **certification HVE** répond à la demande croissante des consommateurs pour une alimentation issue d'une **agriculture plus respectueuse de l'environnement** et qui cherche à :



Favoriser la biodiversité

Les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont largement présents sur l'exploitation



Respecter l'environnement

Atteste la diminution des pratiques agricoles pouvant exercer une pression sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages)



Avoir de bonnes pratiques

La valeur de votre travail et la qualité de vos produits sont reconnues en mettant en avant vos bonnes pratiques



Les étapes de la certification Haute Valeur Environnementale

01

Préparation

Vous réalisez un bilan vérifié par un organisme habilité, ainsi qu'une auto-évaluation

02

Inscription

Enregistrement de votre dossier à Terrae via une fiche de renseignements pour étudier votre demande

03

Audit

Notre auditeur planifie un audit et réalise une évaluation

04

Certificat

L'attestation ou le certificat est émis par nos services après validation de votre audit

05

Évaluation de suivi

Audit de suivi réalisé, au plus tard 10 mois avant la fin de validité du certificat

06

Renouvellement

Audit de renouvellement réalisé, au plus tard 3 mois avant l'échéance du certificat

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES CERTIFICATION

Le plan Ecophyto 2018 issu du Grenelle de l'environnement a pour objectif de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques et sécuriser leur utilisation dans le but de maîtriser les risques potentiels pour la santé et l'environnement.

Un agrément a été mis en place pour atteindre cet objectif.

L'agrément phytosanitaire est obligatoire pour les activités suivantes :

- Distribution à des utilisateurs professionnels et grand public
- Application en prestation de services
- Conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation

Afin de faire une demande d'agrément, les entreprises concernées doivent au préalable remplir certaines conditions :

- Souscription d'une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité
- Personnel concerné par les activités liées aux produits phytopharmaceutiques certifié individuellement (CERTIPHYTO)
- Contrat avec un organisme certificateur attestant du suivi nécessaire au maintien de la certification

La certification pour des établissements multi sites est possible.



Pourquoi obtenir une certification ?

La certification Produits Phytopharmaceutiques vous apporte la légitimité nécessaire pour l'utilisation, la distribution, la prestation de service ou le conseil de ces produits et les avantages suivants :



Plus de crédibilité

Vous avez les connaissances pour utiliser ces produits



Plus d'engagement

Elle conforte votre volonté et démarche à respecter l'environnement



Plus de facilité

Vous permet l'obtention de votre agrément auprès de votre DRAAF



Plus de visibilité

Vous êtes référencé sur le site du ministère de l'agriculture
(www.e-agre.agriculture.gouv.fr)



Les étapes de la certification Produits Phytopharmaceutiques

01

Notification

Prenez contact avec nos équipes pour connaître vos besoins et recevoir un devis

02

Contrat

Nous vous ferons parvenir un contrat et des guides pour votre certification

03

Audit

Notre auditeur planifie un audit et réalise une évaluation

04

Certificat

Le certificat est émis après validation de votre audit. Il est valable 3 ans

05

Évaluation de suivi

Un audit de suivi est réalisé à 18 mois pour s'assurer de la conformité de vos activités

06

Renouvellement

Un audit de renouvellement donnera accès à une certification valable 6 ans (avec 2 audits de suivi intermédiaires)

Nous

Contacter

TERRAE

Espace Regley
1 Boulevard Charles Baltet
10000 TROYES

+33 3 25 72 67 23
contact@terrae-certifications.fr



www.terrae-certifications.fr
